



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

07 MARS 2016

Dossier complet le

30 MARS 2016

N° d'enregistrement

2016-1870

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un giratoire entre la RD301 et la RD83 sur les communes de Bonnétable et
Briosne les Sables

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Département de la Sarthe

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BIBARD Céline - Directrice Générale Adjointe des infrastructures

RCS / SIRET

2 2 7 2 0 0 0 2 9 0 0 0 1 4

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° Infrastructures routières	e) Tout giratoire dont l'emprise est supérieure ou égale à 0,4 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste en la création d'un giratoire au carrefour entre la RD301, la RD83 et la rue du docteur Monnier. Ce carrefour est sujet à de nombreux accrochages et n'est pas très sécurisant pour les mouvements transversiers car il se situe au pied d'une descente sur la RD301.

Ce nouvel aménagement nécessite l'acquisition de 2 parcelles, l'une pour rétablir la rue du docteur Monnier sur le giratoire et l'autre pour raccorder un chemin sur la nouvelle branche de la RD83.

Ce chemin donne l'accès aux propriétés privées riveraines. Les acquisitions foncières au nord et à l'ouest du futur giratoire permettront l'implantation des panneaux diagrammatiques de type D42 jalonnant le carrefour et de dégager la visibilité de ces panneaux.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs de l'aménagement sont les suivants :

- conserver les dessertes locales (accès riverains, cheminements piétons,...)
- améliorer la sécurité des échanges au niveau du carrefour.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux comprennent :

- le déplacement des réseaux aériens et souterrains ;
- les terrassements nécessaires à la mise en place des structures de chaussée ;
- l'assainissement ;
- la création des chaussées par rechargement sur la voirie ;
- le rétablissement des accès riverains, cheminements piétons ;
- la création d'espaces verts et plantations.
- l'implantation de 3 panneaux diagrammatiques de signalisation en amont du carrefour dont 2 nécessitent des acquisitions foncières à l'ouest de la D301 et au sud de la D83

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les travaux seront réalisés sous circulation sur la RD301 par 1/2 anneau.

La rue du docteur Monnier sera fermée et déviée pendant toute la durée du chantier.

La RD83 sera sous alternat et fermée ponctuellement.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'a fait l'objet d'aucune procédure administrative.

Le projet nécessitera une enquête publique dans le but d'obtenir la déclaration d'utilité publique et ainsi permettre l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation du giratoire. Un riverain refuse de vendre 115 m² et un autre terrain de 260 m² appartient à une indivision qui est en conflit interne.

Situé dans une servitude de protection des monuments historique du château de Bonnétable, l'avis de l'architecte des Bâtiments de France sera sollicité.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Aucune

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Giratoire à 4 branches sur carrefour existant d'un rayon de :	18 m
Superficie globale avant aménagement :	3 065 m ²
Superficie globale après aménagement :	3 340 m ²
Soit une surface imperméabilisée supplémentaire de :	275 m ²
Dégagement de visibilité pour implantation de 2 panneaux diagrammatiques D42 un sur la RD 83 à l'ouest et un sur la RD 301 au nord-ouest :	662 m ² (512 m ² D301Ouest 150 m ² D83 Ouest)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Carrefour entre la RD301,
la RD83 et la rue du
Dr Monnier
sur les communes
de Bonnétable et Briosne les
Sables.

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 ° 41 ' 41 " 98 Lat. 48 ° 17 ' 37 " 52

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage actuel du sol :

- voirie routière sur carrefour existant
- fossé, prairie permanente, fond de jardin privé avec haie champêtre pour les emprises à remblayer.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le PLU de Bonnétable approuvé en octobre 2006 modifié en 2012

Règlement applicable à la zone du projet : Zone N (Naturelle)

Pas de document d'urbanisme pour la commune de Briosne les Sables

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans les servitudes de protection des monuments historiques du château de Bonnétable, (hormis le pavillon nord), ses communs, son parc, son potager (avec l'éolienne Bollée) et ses murs de clôture sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. le projet est à 880 m du château et à 120 m minimum des murs de clôture.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Réalisation ponctuelle d'une couche de forme en Grave Non Traitée issue de carrière et rechargement en enrobés sur voirie existante.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Au droit du carrefour côté RD83 : abattage d'une haie champêtre sur 30 m chez riverain pour permettre le rétablissement des accès riverains. - A l'ouest : abattage d'une haie champêtre sur 20 m de longueur et 150 m². - Au nord : abattage de la lisière d'un bosquet sur environ 500 m². - Replantation d'essences locales (charme, noisetier,...) dans délaissés routiers (voir plan).
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Au droit du carrefour côté RD83 : acquisition d'une dépendance de bâti enherbée (115 m²) pour permettre le rétablissement des accès riverains ; - au droit du carrefour côté rue du Dr Monnier : acquisition d'une partie de parcelle enherbée (~260 m²) pour permettre le raccordement de cette rue sur le futur giratoire ; - A l'ouest du carrefour : acquisition d'une petite partie d'une pâture (~150 m²) pour permettre la pose et le dégagement de visibilité d'un panneau diagrammatique; - Au nord du carrefour : acquisition d'une partie de parcelle boisée (512 m²) située au bord de la RD301 pour permettre le dégagement de la visibilité d'un panneau diagrammatiques. - Restitution de délaissés routiers en espaces verts à replanter d'essences locales.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le temps des travaux La RD301 se trouve dans le secteur soumis à des nuisances sonores (cf. PLU Bonnétable). Le trafic routier est, de fait, source de nuisances sonores. La création d'un rond-point réduit les vitesses et diminue le niveau de bruit sans augmenter le trafic.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le temps des travaux
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic routier est, de fait, source de rejets polluants. Mais comme le trafic reste inchangé, il n'y a pas plus de rejets polluants qu'actuellement.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas beaucoup plus qu'auparavant (+275 m ² de surface imperméabilisée) Les eaux de ruissellement sont orientées vers les fossés de part et d'autre de la chaussée comme avant l'aménagement
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les principaux impacts de la création du giratoire sont très faibles :

- Impacts fonciers pour la construction du giratoire et rétablissement des voies : 115 m² + 260 m²
- Impacts fonciers pour la pose de panneaux diagrammatiques D42 : 512 m² au bord ouest de la D301 + 150 m² au bord sud de la D83 mais non revêtu
- Impact sur la végétation :
 - *abattage d'une haie champêtre + ronces (~30 m) chez riverain ;
 - *abattage d'une haie champêtre à l'ouest du carrefour (~20 m) pour permettre la pose d'un panneau diagrammatique ;
 - *abattage en lisière d'un bosquet en bordure de la RD301 au nord du carrefour pour permettre le dégagement de la visibilité devant un panneau diagrammatique.

- Impact visuel faible sur zones de servitude Monuments Historiques de Bonnétable.

L'architecte des Bâtiments de France sera consulté sur le projet.

Le projet de giratoire a été conçu de tel manière à minimiser l'impact sur les parcelles voisines et rester au maximum dans l'emprise du carrefour actuel.

- Impacts sur l'écoulement des eaux dans les fossés : Ces écoulements seront rétablis en recréant des fossés, des buses et des drainages.

Les zones imperméabilisées actuellement qui deviendront des délaissés routiers seront transformées en espaces verts et replantées avec des essences locales (charmes, noisetiers,...).

Restitution d'environ 615 m² d'espaces verts plantés.

Compte tenu de ces éléments, nous estimons que la réalisation d'une étude d'impact serait disproportionnée.

Néanmoins, afin de sécuriser le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, nous avons besoin d'avoir l'avis de l'Etat sur la réalisation d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet	
1	Annexe 6 -Extrait plan des servitudes du PLU de Bonnétable mettant en évidence la servitude Monuments Historiques AC1 liée au Château de Bonnétable.	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Fait à **Le Mans**

le, **29 mars 2016**

Signature

La Directrice générale adjointe des Infrastructures

Céline BIBARD

